

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 11/07/2013

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick, Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absents excusés :	CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, GINDRE Nicolas.
Secrétaire de séance	GINI Patrick

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 18/06/2013 auquel deux modifications sont apportées :

Point IV. Maison de l'Enfance : convention et tarifs ALSH - § D) Tarifs périscolaires :

- Le terme "quotient familial" est remplacé par "ressources des familles",
- Le prix du goûter proposé par M. le Maire est de 0.21 € (au lieu de 0.50 €).

Ces remarques étant entérinées, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I. CESSIONS ET ACQUISITIONS TERRAINS :

A) M. le Maire informe l'assemblée que les Consorts CHEVASSUS A LA BARBE sont vendeurs des parcelles :

- AR 15 ... 3 300 m²
- AR 14 ... 296 m²
- AR171 ... 10 985 m²
- AR168 ... 14 085 m²
- AR123 ... 2 140 m²
- AR122 ... 1 470 m²

représentant une superficie totale de 32 276 m².

Ces parcelles sont situées dans les secteurs des Lanches et du Chapeau de Gendarme.

Le montant négocié, fondé sur l'évaluation de l'ADEFOR, est de 3 000 €.

Considérant l'intérêt de la parcelle AR171 offrant la possibilité de mise en valeur de l'itinéraire de randonnée pédestre la traversant ainsi que le dégagement paysager en direction du Chapeau de Gendarme et considérant la contiguïté de ces parcelles aux parcelles communales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, se prononce en faveur de cette acquisition pour un montant de 3 000 € et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

B) M. le Maire fait part de la nouvelle négociation effectuée avec les héritiers de Madame Geneviève CHRETIN-BRISON pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AL 192, permettant la création d'une voirie en liaison avec le parking en cours de réalisation, au lieudit La Curtine.

La nouvelle proposition concerne une superficie d'environ 600 m² au prix de 5 € / m², soit un montant d'environ 3 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour l'achat de ce terrain aux conditions précitées et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

C) M. le Maire présente les devis sollicités pour 3 dossiers de subdivisions parcellaires :

1° - Division de la parcelle cadastrée n° AL107 - Route de l'Etain, à proximité de la Maison des Associations "Le Cercle Amical", pour cession à Mme PIRISINO et M. THEVES ;

2° - Division de la parcelle cadastrée n° AL389 - Secteur Les Epines, dans le cadre de l'échange de parcelles avec M. Gilbert PERRIER ;

3° - Division de la parcelle cadastrée n° AL192 - pour acquisition à la famille de Mme CHRETIN-BRISON.

Le devis établi par le Cabinet PRUNIAUX-GUILLER est de 1 680.00 € HT, soit 2 009,28 € TTC
Le devis établi par le Cabinet Olivier COLIN & Ass. est de 2 175.00 € HT, soit 2 589.34 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le Cabinet PRUNIAUX-GUILLET qui présente le devis le moins-disant et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Concernant l'échange de parcelles avec M. Gilbert PERRIER, M. le Maire fait part du courrier de Mme Pierrette HUGON en date du 19/06/2013 confirmant son renoncement à droit de rétrocession d'expropriation et sur la base habituelle de 1.50 €/ m².

Quant à la cession de la partie de la parcelle AL107 - route de L'Etain - à Mme PIRISINO et M. THEVES, M. le Maire rappelle la délibération du 29/04/2010 dans laquelle le prix avait été proposé à 1.50 €/m², les frais de subdivision parcellaire étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré confirme l'offre de cession de ce terrain d'environ 100 m² à 1.50 €/m².

II. LOTISSEMENT GITALET : PERMIS D'AMENAGER

M. le Maire informe l'assemblée que le dossier de cession de terrain de la famille Mandrillon à la Commune de Septmoncel est en cours d'instruction chez le notaire.

La phase suivante consiste en la demande du permis d'aménager le lotissement.

Pour ce faire, M. le Maire évoque deux possibilités :

a) soit une reprise du travail à partir des pré-esquisses et avant-projets établis par le Cabinet BISSIEUX et le lancement du permis d'aménager se fait sans délai auprès des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), incluant différentes tranches de travaux.

A cet effet, une demande de devis sur le permis d'aménager a été transmise au Cabinet COLIN pour instruction à la DDT, qui se présente comme suit :

- Elaboration du dossier de permis d'aménager 2 600 € H.T.

b) soit le lancement d'une consultation pour une maîtrise d'œuvre globale par un cabinet d'étude. Il s'agit de développer un nouvel appel d'offres avec cahier des charges et les entreprises étudient des propositions réactualisées sur un projet plus affiné.

Après discussion, M. le Maire propose le vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité par 10 voix (3 contre), se prononce en faveur de la continuité de l'APS en sollicitant le Cabinet Colin pour l'élaboration du permis d'aménager. Après obtention de ce dernier auprès des services de la DDT, la question de la maîtrise d'œuvre sera étudiée.

III. CONSEIL GENERAL : DEMANDE DE PARTICIPATION A AMENAGEMENT DE SECURITE CARREFOUR RD 436 ET VC N° 15 A MONTEPILE

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Directeur Général des Services du Conseil Général en date du 18/06/2013 informant d'un projet d'aménagement de sécurité au carrefour entre la RD 436 et la Voie Communale n° 15 (route de Montépile) de façon à améliorer la visibilité côté St-Claude pour les usagers sortant de la voie communale.

Les travaux sont estimés à 16 000 € HT, soit 19 136 € TTC.

L'aménagement concernant une voie communale, le Conseil Général sollicite une participation de la commune pour 30 % des travaux, soit 4 800 € H.T.

Suite à la demande d'un membre du Conseil Municipal qui souhaite un délai de réflexion pour étudier l'amélioration de ce carrefour, la question est ajournée et reportée.

IV. COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE : INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME SUITE A COURRIER DDT

M. le Maire fait part d'un courrier de M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires en date du 13 juin informant que l'instruction des actes d'urbanisme des communes de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude aura lieu à l'agence de Champagnole à compter du 1er Juillet 2013. Cette décision fait suite à des mouvements internes à la DDT.

M. le Président de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, par courrier en date du 28/06/2013, regrette cette décision illogique et sans concertation, et sollicite M. le Préfet pour que M. le Directeur Départemental des Territoires revienne sur cette décision.

M. le Maire rappelle qu'avec l'éloignement, la connaissance du terrain est moindre et a engendré des écueils par le passé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, soutient la démarche de M. le Président de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et sollicite le maintien de l'instruction des permis de construire à St-Claude.

V. RAPPORTS ANNUELS SICTOM DU HAUT-JURA ET SYDOM

M. le Maire fait un exposé détaillé du rapport annuel 2012 du **Syndicat de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Haut-Jura (SICTOM)**.

Le SICTOM du Haut-Jura emploie 39 personnes, 5 en service administratif, 8 en déchetterie et transport, 2 sur quai de transfert, 19 en collectes et 5 en mécanique et entretien.

Il dispose de 2 déchetteries principales : St Claude, Morbier
4 déchetteries relais : Moirans, St lupicin, Longchaumois, les Rousses
et Septmoncel.

L'accès est gratuit aux particuliers habitant une commune adhérente au SICTOM et payant pour les artisans sauf pour papier carton et ferraille.

La collecte des déchets est assurée pour 66 communes, soit un total de 60 245 personnes (53 217 en résidence principale et 7 028 en population touristique).

- En 2012, 13 844.24 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées (10 894.12 t déchets souillés et 2 950.12 t de déchets recyclables) soit un total de **228.40 kg/an/habitant**,
- 2 063.35 tonnes de verre (1 993.31 t en 2011) = 34.04 kg/an/habitant - pour un total de 293 conteneurs,
- 233.64 tonnes de papier pour 50 conteneurs
- 485.92 tonnes de carton mis en balles dont 234 t collectées par les associations St Michel Le Haut et l'ALCG.

Tous types de déchets : **376.11 kg /an / habitant** - + 0.6 %

Bilan de la compostière : 1 130.82 tonnes de déchets verts collectés et 452 tonnes de compost produit en 2012;

La fréquence des collectes est de 1 fois/semaine pour les bas gris et 1 fois/quinzaine pour les bacs bleus. 14 bacs gris et 12 bacs bleus, chacun de 5 000 litres, sont installés sur la commune de Septmoncel.

Prix de revient des divers services en 2012 -

- **Total à l'habitant : 68.47 €** soit une augmentation de 1.05 % par rapport à 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2012 du SICTOM du Haut-Jura et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

M. le Maire fait un exposé détaillé du rapport annuel 2012 du **Syndicat du Département de Traitement des Ordures Ménagères (SYDOM) du Jura**.

Le SYDOM regroupe les SICTOM de la zone de Dole, de la zone de Lons-Le-Saunier, du Haut-Jura et de la région de Champagnole et les Communautés de Communes du Pays des Lacs, du Pays de Salins-les-Bains et du Plateau de Nozeroy, soit 542 communes et 270 400 habitants.

- L'ensemble des déchets ménagers produits par jurassien en 2012 représente **460** kg, le coût de traitement est de 25.45/hab.
- Le coût moyen est :
 - pour la gestion des déchets 78 €/habitant,
 - la collecte en porte à porte 30 €/habitant,
 - la gestion de la déchetterie 19 €/habitant,
- 33 déchetteries et 2 déchetteries mobiles sont présentes sur le département, soit 1 déchetterie pour 8000 habitant - moyenne nationale 1 déchetterie pour 15000 habitants.
- 87 % des déchets ont été valorisés par compostage, valorisation matière ou énergétique :
- Une opération importante de communication a été réalisée sur le compostage collectif en collège et lycée.

Le Sydom du Jura emploie 340 personnes, soit 1 emploi pour 800 habitants.

Budget :

Fonctionnement : dépenses	18 213 491 €	Investissements : dépenses	3 341 156 €
recettes	21 818 795 €	recettes	2 544 916 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2012 du SYDOM du Jura et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

VI. COURRIER DIVERS

M. le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme Claude RAFFIN en date du 27/06/2013 souhaitant acquérir la parcelle communale cadastrée AL 129, contigüe à leur parcelle cadastrée AL 128 dans le secteur des Epines, en vue d'y effectuer des travaux.

M. le Maire rappelle que cette parcelle AL129 fait partie de l'expropriation opérée en 1986 et annulée par le tribunal administratif, et que cela suppose le renoncement à droit de rétrocession d'expropriation du propriétaire.

Afin de contacter l'ancien propriétaire et vérifier les conditions d'urbanisation, M. le Maire propose le report de décision de cette demande.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A) INTEGRATION COMPTABLE DE LA CESSION DE LA PARCELLE AN 205 A MONTEPILE

M. le Maire rappelle la délibération décidant de la cession de la parcelle cadastrée AN 205 d'une surface de 102 m² pour un montant de 102 € et précise qu'il faut intégrer cette recette dans la comptabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

• Compte 675 DF (042) (Valeur nette comptable)	12.45 €
• Compte 676 DF (042) (Différence sur réalisations)	89.55 €
Total Dépenses de Fonctionnement	102.00 €

• Compte 775 RF(77) (Produit des cessions)	102.00 €
Total Recettes de Fonctionnement	102.00 €
• Compte 2111 RI (21) (Terrains nus)	12.45 €
• Compte 192 RI (040) (Plus value)	89.55 €
Total Recettes d'Investissement	102.00 €

B) DEMANDE EXPO PHOTOS - THEME : "LES QUATRE SAISONS"

M. le Maire fait part de la demande de Melle Rachel CORVAISIER qui souhaite organiser une exposition photos à la Mairie de Septmoncel du 15 juillet au 4 août 2013.

L'ouverture aurait lieu les lundi, mardi, jeudi, vendredi et dimanche de 14 h à 18 h.

Le Conseil Municipal est favorable à cette animation.

C) RECENSEMENT POPULATION

M. le Maire communique que le prochain recensement de la population aura lieu entre le 16 janvier 2014 et le 15 février 2014.

D) P.N.R. EMBLACEMENT COVOITURAGE

M. le Maire fait part du souhait du Parc Naturel Régional de mettre en place une zone de stationnement pour co-voiturage dans les différents villages.

Il est proposé le parking "Sur la Butte" (7 à 9 places) et le parking de la caserne des pompiers (20 à 25 places). Le PNR prend en charge la signalisation, sur des crédits INTEREG, pour un premier parking en optimisant le nombre de place de la caserne des pompiers.

E) QUESTIONNAIRE SUR ATTENTE DE COMMERCE DE PROXIMITE

Melle Camille BILLIOU, en stage à la mairie dans le cadre d'un Bac Professionnel « Services aux territoires » du 17/06 au 12/07/2013, a réalisé une enquête sur les attentes concernant le commerce de proximité. Les réponses à ce jour émanent majoritairement de personnes âgées de plus de 60 ans. Le document est disponible en mairie.

F) TRAVAUX

Le mur du cimetière est réalisé, avec une appréciation particulière pour la qualité et l'esthétique du travail.

Un souci de fente au niveau de la couverture sera repris.

La question posée ensuite concerne les travaux devant être effectués par M. Christian PERRIER pour la remise en état du mur le long du chemin du cimetière. Réponse orale de M. PERRIER a été faite suite à la lettre recommandée de la mairie et selon laquelle il se mettra en relation avec la Sté F.T.T.A. pour réaliser les travaux.

G) RYTHMES SCOLAIRES

Les nouveaux rythmes scolaires ont été entérinés tardivement par l'Education Nationale. La difficulté consiste à organiser les services pour la plage horaire de 15h20 à 16h30.

M. le Maire a reçu les doléances de quelques familles qui se considèrent lésées de devoir payer ce service de 15h20 à 16h30 .

Lors de la réunion du 9 juillet faisant suite à celle du 2 juillet, M. le Maire a proposé dans un premier temps, la gratuité de 15h20 à 16h30 jusque fin 2013 pour permettre une évaluation précise des besoins et contraintes des familles.

Il rappelle l'engagement gouvernemental pour l'aide aux collectivités territoriales mais pas l'engagement sur la gratuité.

H) MENAGE PRESBYTERE - SALLE DE REUNION

M. Alain MOYAT soulève le problème du ménage au presbytère et notamment dans la salle de réunion.

M. le Maire rappelle que Mme Florence PROST, dans le cadre de son mi-temps thérapeutique, effectue 2 heures de ménage hebdomadaire au secrétariat de mairie mais n'intervient pas dans le bâtiment du presbytère.

Il propose de faire appel à l'entreprise JOB CLEAN pour le ménage du bâtiment et des vitres d'une part et une augmentation des horaires de personnel employé à l'ALSH d'autre part pour palier cette carence.

H) EGLISE : ECLAIRAGE - CLOCHES

M. Jean-Louis MICHARD indique que les bâtiments publics non résidentiels ne doivent pas être éclairés entre 1h00 et 7h00 le matin à compter du 01/07/2013.

Le seul bâtiment concerné à Septmoncel est l'église pour lequel l'éclairage s'arrête à minuit.

M. François REGAD a effectué une réparation et remettra le devis demandé pour les cloches après les congés.

I) DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

M. Jean-Louis MICHARD informe l'assemblée de sa participation ce jour à une réunion avec un bureau d'études missionné par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, dans le but de faire connaître les attentes de la Communauté de Communes dans différents domaines : économique, politique, culturel, aménagement du territoire, vision des communes ...

Séance levée à 0 h 40
Affiché le 18/07/2013

Le Maire,
Raphaël PERRIN